
COMPTE RENDU

Réunion publique d'information

Mercredi 9 décembre – Zoom

Intervenants :

Shems EI KHALFAOUI, Adjoint au Maire délégué aux Sports, développement économique, emploi et insertion, ESS, JOP, Saint-Denis

Antoine DELACROIX, Adjoint au Maire délégué à l'Urbanisme et aménagement durable Saint-Denis

Lamine AMIMER, Adjoint au Maire délégué au Sport et à l'Héritage des Jeux Olympiques, Saint-Ouen-sur-Seine

Christophe DISIC, Direction Générale des Services, chargé de mission relations institutionnelles/JOP 2024/Red star, Saint-Ouen-sur-Seine

Philippe MONGES, Conseiller Urbanisme, Île-Saint-Denis

Isabelle VALLENTIN, Directrice Générale Adjointe en charge de la maîtrise d'ouvrage, SOLIDEO

Romuald LEGAND, Directeur des espaces publics, SOLIDEO

Antoine DU SOUICH, Directeur Stratégie & Innovation, SOLIDEO

Vincent LUCAS, Expert logisticien, SOLIDEO

François LAURENT, Directeur opérationnel, Plaine Commune Développement

Yann MADIGOU, Directeur Général Plaine Commune Energie

Clément BOUCHER, Ingénieur forage, projet Pleyel, ENGIE Solutions

Animatrice :

Coline GREGOIRE, Directrice clientèle, Agence Sennse

Introduction

La réunion d'information est ouverte par l'animatrice Sennse, qui en précise les modalités de participation (temps de présentation/d'échange) et l'ordre du jour.

1. Les actualités du projet
2. Bilan 2020 du chantier et programme du 1^{er} trimestre 2021
3. Zoom sur les travaux de géothermie
4. Emploi : 1ers résultats et opportunités

La parole est donnée à **Monsieur Lamine AMIMER**, Adjoint au Maire de la mairie de Saint-Ouen-sur-Seine, à **Monsieur Adrien DELACROIX**, Adjoint au Maire de la mairie de Saint-Denis et enfin à **Monsieur Philippe MONGES**, Conseiller Urbanisme de la Mairie de L'Île-Saint-Denis afin d'introduire la réunion d'information sur le projet du Village des athlètes tenue à distance.

En introduction de cette réunion, un film « *motion design* » est diffusé. Il résume le principe de réalisation du Village des athlètes et son calendrier. Il est consultable à ce lien : <https://youtu.be/c8DiLsNVF70>

Les actualités du projet du Village des athlètes

Isabelle VALLENTIN (*Directrice Générale Adjointe en charge de la maîtrise d'ouvrage*) présente les actualités du Village des athlètes qui est réalisé en 2 temps : les Jeux Olympiques et Paralympiques en 2024 et l'Héritage en 2025. D'une part, des consultations sous forme de Participation du Public par Voie Electronique ont été ouvertes, précisant l'état d'avancement du projet et des éléments techniques et l'ensemble des réponses sont accessibles en ligne. D'autre part, des rencontres ont été organisées en 2020 dont notamment avec les parents d'élèves du collège Dora Maar, les parents d'élèves de l'école maternelle Anatole France à Saint-Ouen-sur-Seine, les habitants du quartier Universeine à Saint-Denis. Au premier trimestre 2021, des ateliers d'échanges et de travail se tiendront sur les aménagements des espaces publics.

François LAURENT (*Directeur opérationnel, Plaine Commune Développement*) rappelle que l'opération d'aménagement de la ZAC Ecoquartier fluvial de L'Île-Saint-Denis précédait celle de la ZAC du Village Olympique et Paralympique. La conception de ce quartier se poursuit avec la participation des habitants lors d'ateliers et des informations sur le projet sont publiées via différents canaux notamment le journal de l'Ecoquartier, les flash info et les palissades de chantier.

Isabelle VALLENTIN reprend la parole pour présenter le projet côté Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine. La réhabilitation de la Halle Mawxell est l'élément central du projet côté Saint-Denis. D'un côté, le long de la Cité du Cinéma, les bâtiments seront à destination du secteur tertiaire et de l'autre côté, séparé par l'Allée de Seine, ce seront les habitations. Une passerelle dédiée aux mobilités douces enjambera la Seine pour relier L'Île-Saint-Denis. D'un point de vue architectural, les projets de Saint-Ouen-en-Seine et Saint-Denis sont composés en grande partie de bois et une majorité des logements auront des balcons. Le fil conducteur du projet du Village est la reconnexion avec la Seine et des espaces accessibles à tous les publics.

Les cahiers des charges des cœurs d'îlots – espaces privatifs réalisés par les opérateurs-promoteurs - mettent l'accent sur la biodiversité et permettront de lutter contre les îlots de chaleur. La continuité entre le vieux Saint-Ouen-sur-Seine et le Village des athlètes est intégrée dans le projet. Les bords de Seine seront pacifiés avec une piste cyclable et un trottoir. Concernant les espaces publics, leurs usages sont en cours de travail pour répondre à l'ensemble des besoins des quartiers. De premiers ateliers de réflexion de ces espaces auront lieu en 2021. Enfin, le Parc Ampère sera en 2024 une zone d'accueil des transports des athlètes. Son aménagement pour 2025 sera réfléchi dans un second temps.

Philippe MONGES présente le projet sur L'Île-Saint-Denis. La RD1 bis sera refaite par le Département et intégrera une piste cyclable séparée des voitures qui pourront circuler uniquement à l'extérieur du quartier. Les logements seront pourvus de balcons d'une profondeur de 1m80 minimum. Au rez-de-chaussée des immeubles, sont prévus des emplacements pour les commerces et services. Plusieurs bâtiments seront en bois et d'autres auront un revêtement bois. Une résidence étudiante sera construite dans l'Ecoquartier ainsi qu'une base de loisirs nautiques pour favoriser les sports d'eau.

La passerelle de la Battellerie sera une ouverture sur la Seine puisqu'elle donnera sur une Cité des arts mettant en avant la culture et la base nautique. Une centrale de mobilité offrira aux habitants et

usagers des services tels que l'auto-partage et des places de stationnement puisque l'Ecoquartier ne sera pas accessible aux véhicules.

Côté chantier : bilan 2020 et programme 1^{er} trimestre 2021

Romuald LEGAND (*Directeur des espaces publics, SOLIDEO*) annonce le planning général :

- 2018 à 2020 : conception du projet, acquisition des terrains et travaux préparatoires
- 2021 à 2023 : travaux de constructions immobilières et aménagements des espaces publics
- 2024 : Jeux Olympiques et paralympiques
- 2025 : travaux de « réversibilité »
- 2026 : livraison de l'ensemble des projets en phase Héritage

Les travaux de préparation des terrains ont lieu depuis fin 2019 et ont permis de déconstruire 60% des bâtiments. 92% des matériaux issus des déconstructions sont valorisés par un groupement de TPE et PME et 90% des déblais issus des terrassements sont évacués par barges fluviales. Les interventions en voirie concernent quant à elles les raccordements aux réseaux de chaleur. Par ailleurs, la SOLIDEO a signé un contrat de culture pour cultiver localement les plantes et obtenir une meilleure résistance. Au total, 5 500 arbustes sont prévus et 2 400 arbres à hautes tiges.

François LAURENT présente le bilan de l'année 2020 pour L'Île-Saint-Denis. L'essentiel des travaux a consisté au terrassement et à l'évacuation des surplus de terre. Des ducs d'albe ont été installés pour l'évacuation des déblais par voie fluviale avec VNF. Ils seront utilisés par les entreprises lors de la construction et serviront par la suite comme éléments de la base nautique. Une partie des terres a été stockée à proximité pour être transformée et réutilisée dans les espaces verts de l'Ecoquartier. Les principaux raccordements souterrains ont été faits durant l'année écoulée. Enfin, les fondations des jardins de pluie et les voiries et ouvrages de chantier sont réalisés pour permettre l'aménagement des berges. Ces travaux prendront fin en mars 2021 et laisseront place aux constructions.

Romuald LEGAND commente trois photographies des chantiers vus du ciel et annonce les chantiers à venir au premier trimestre 2021 :

- Travaux de voiries pour le secteur Saint-Denis ;
- Travaux de finalisation, terrassement et voiries sur le secteur Saint-Ouen ;
- Les chantiers de la Société du Grand Paris et du lycée Marcel Cachin, chantiers voisins du Village des athlètes, se poursuivent.

François LAURENT évoque les chantiers au premier trimestre 2021 dans l'Ecoquartier fluvial :

- Dévoiement des réseaux ;
- Travaux du dernier bâtiment de la première phase de l'Ecoquartier fluvial, non inclus dans le Village des athlètes ;
- Travaux des espaces publics menés par le Département.

Romuald LEGAND confirme que la SOLIDEO est vigilante sur les nuisances de chantier. Il répond à la question des boues présentes sur les voiries en précisant que des mesures sont prises systématiquement pour procéder au nettoyage des rues et des camions qui sortent des chantiers.

Vincent LUCAS (*Expert logisticien, SOLIDEO*) présente la démarche de coordination des chantiers du Grand Pleyel. Des réunions de coordination mensuelles sont organisées en présence des communes, des concessionnaires et de la SOLIDEO pour planifier les travaux 3 mois en amont tout

en maintenant la circulation des bus dans le territoire du Grand Pleyel. Enfin, des zones d'attente de poids-lourds sont étudiées pour limiter leur stationnement sur les chaussées.

Zoom sur les travaux de géothermie

Antoine DU SOUICH (*Directeur Stratégie & Innovation, SOLIDEO*) introduit la réalisation du réseau de chaleur par géothermie comme pilier de l'excellence environnementale du Village des athlètes. Cette solution participe à la réduction des effets d'ilots de chaleurs.

Yann MADIGOU (*Directeur Général Plaine Commune Energie*) poursuit cette présentation dans le cadre de l'intégration du système de géothermie du Village des athlètes au réseau de chaleur Plaine Commune Energie. Les communes desservies sont celles de Saint-Denis, L'Île-Saint-Denis, Saint-Ouen, Pierrefitte-sur-Seine, Stains et à terme Aubervilliers. Ce réseau permet de réduire de 56 000 tonnes de CO₂ chaque année. La géothermie mise en place est superficielle et non profonde puisque les puits sont situés à maximum 70m de profondeur. L'installation sera composée de 3 puits de production et de 8 puits de réinjection, dont un de secours. La chaleur sera distribuée dans les logements et le froid est plus particulièrement mis en place pour les activités tertiaires.

La part d'énergies renouvelables sur le Village des athlètes est de 68%, et vient s'ajouter aux 55% d'énergies renouvelables utilisées par Plaine Commune Energie. L'investissement représente 18 millions d'euros, dont 5,8 millions d'euros subventionnés par la Région Ile-de-France, l'ADEME et la SOLIDEO. Au total, 10 km de réseaux sont développés et intégrés dans le territoire.

Les opérations de forage auront lieu uniquement en journée, de 8h à 18h et un suivi acoustique du chantier sera assuré. Ces opérations dureront 4 semaines maximum et 3 semaines d'essai sont prévues pour chaque puits. La circulation des camions est limitée à plus ou moins 3 rotations par semaine pour l'évacuation des déblais et les livraisons de matériel.

Le calendrier des travaux est présenté. Pour les puits, les forages commenceront dès janvier 2021, la pose des réseaux s'échelonnera jusqu'en 2025 et l'installation des moyens de production se déroulera de 2022 à 2023.

Enfin, **Yann MADIGOU** indique les différents canaux de diffusion d'information des opérations de géothermie. Des flyers travaux seront boîtés régulièrement et des bâches travaux sont réalisées pour les riverains et usagers à proximité des chantiers. Le site internet <http://saint-denis.reseau-chaleur.fr> et l'adresse mail contact.pce@engie.com sont à disposition.

Emploi : 1ers résultats et emplois mobilisés

Antoine DU SOUICH introduit le sujet par la Charte de l'emploi. En 2018, la SOLIDEO et l'ensemble de ses partenaires sociaux et patronaux ont signé une Charte en faveur de l'emploi. Cette dernière stipule que 10% des heures travaillées sont réservées à l'insertion professionnelle pour les personnes éloignées de l'emploi, alternants ou résidents des quartiers prioritaires de la politique de la ville. 25% du montant des marchés sont rendus accessibles aux TPE, PME et structures de l'économie sociale et solidaire (ESS). Enfin, les chantiers doivent être exemplaires, c'est-à-dire lutter contre le travail illégal, les pratiques anticoncurrentielles, les discriminations et garantir la qualité des conditions de travail.

Sur le Village des athlètes, 160 TPE ont travaillé sur le projet, 14 structures de l'économie sociale et solidaire, 48% des montants sont engagés au profit des TPE et PME.

Au 9 décembre 2020, 56 160 heures d'insertion ont été réalisées, l'objectif de la SOLIDEO et ses partenaires est de 1,1 million. Les bénéficiaires de cette charte sont répartis en Île-de-France, avec une forte concentration à Saint-Denis. Pour l'ensemble des ouvrages Olympiques et Paralympiques, la main d'œuvre mobilisée par famille de métiers s'accroîtra dès 2021. La SOLIDEO travaille avec les Maisons de l'emploi, premiers acteurs du territoire en matière d'insertion.

Temps d'échanges

Programmation et équipements

Question 1 : Quel est le programme, quels sont les équipements scolaires, culturels et médicaux ?

Isabelle VALLENTIN aborde la question des équipements scolaires. A la demande des villes de Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, les équipements scolaires couvriront les besoins de la ZAC et ceux complémentaires aux quartiers mitoyens. A Saint-Denis le groupe scolaire accueillera l'ensemble des enfants du Village des athlètes et aura des classes complémentaires pour des enfants habitant en dehors. Au total, 13 classes étaient prévues et 19 sont construites. A Saint-Ouen-sur-Seine, 10 classes étaient prévues, ce chiffre atteint désormais 17 pour couvrir les besoins complémentaires. 2 crèches ouvriront leurs portes pour couvrir les besoins de petite enfance, une sur chaque commune.

Les besoins médicaux des futurs habitants seront couverts par un centre médical sur chaque commune, en rez-de-chaussée des immeubles.

A Saint-Denis est prévu un gymnase scolaire pour répondre aux besoins de l'école. A Saint-Ouen-sur-seine, l'agrandissement du gymnase Pablo Neruda est en cours de travail. L'Île-des-Vannes est concernée également puisque des travaux de restructuration et de réhabilitation sont engagés sur la Grande Nef.

La caserne de pompiers/base de police fluviale a été présentée en réunion aux habitants de la cité Meissonier, voisine du projet. Le compte-rendu de la réunion est accessible en ligne : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/future-caserne-de-pompiers-et-base-de-police-fluviale-a-saint-denis-reunion-dinformation/>. Shems EI KHALFAOUI (*Adjoint au Maire, Saint-Denis*) ajoute que d'autres réunions de ce type auront lieu en 2021.

Philippe MONGES précise qu'une crèche sera construite à l'été 2021 sur L'île-Saint-Denis. L'école du grand quartier sud de l'île a été agrandie pour répondre aux besoins des nouveaux habitants de l'Ecoquartier fluvial. Ce dernier sera pourvu d'une base de loisirs nautiques et d'une Cité des arts. Un centre médical ouvrira également au sein de l'Ecoquartier fluvial.

Question 2 : Qu'en est-il de la ferme urbaine demandée par des riverains sur le futur parc Ampère à Saint-Denis ?

Isabelle VALLENTIN répond que la programmation précise du parc Ampère sera étudiée à l'horizon 2022 car ce parc n'ouvrira qu'en 2025. En effet, cet espace servira de zone de desserte des transports des athlètes pendant les Jeux et sera aménagé après 2024.

Question 3 : Les espaces publics seront-ils bétonnés à L'île-Saint-Denis ?

Philippe MONGES indique que les espaces bitumés sont ceux dédiés à la circulation et au stationnement des engins de chantier et certains sont provisoires. Du béton lavé sera utilisé uniquement sur les voies piétonnes et cyclistes.

Question 4 : Qu'en est-il du mur anti-bruit du côté nord de la A86 ?

Isabelle VALLENTIN précise qu'aucun mur anti-bruit n'est prévu du côté nord de la A86.

Question 5 : Comment seront gérés la circulation et les stationnements dans le Village des athlètes ?

Les stationnements sont tous prévus sous les bâtiments de logements et de bureaux. Quelques stationnements sur voirie sont prévus mais avant tout dédiés aux livraisons des commerces et activités en pied d'immeuble. Une centrale de mobilité pourrait être étudiée si cela s'avérait nécessaire à proximité de la rue Volta et de la place Olympique. La circulation est gérée à travers une trame viaire sur laquelle les sens uniques sont privilégiés pour pacifier l'espace public à l'exception de la rue des Quinconces et le boulevard Finot qui connectent la trame viaire principale du secteur orientée nord/sud (RD1/rue Saint-Denis-Ampère/Bd Anatole France).

Question 6 : Quels sont les travaux prévus pour la protection des immeubles en cas d'inondation de la Seine ? Est-ce qu'il s'agit de bâtiments protégés ?

La totalité des bâtiments sont situés au-dessus de la limite la plus haute en cas de crue de la Seine. Il n'y a donc pas de mesure de protection particulière à prendre.

Emploi

Question 7 : Les entreprises de construction sont-elles déjà désignées ?

Isabelle VALLENTIN répond que les entreprises de construction ne sont pas toutes désignées et des appels d'offre sont réalisés régulièrement.

Question 8 : Y-a-t-il des postes proposés en CDD ou en CDI sur le chantier ?

Antoine DU SOUICH précise qu'il existe des postes en CDD et CDI sur le chantier et commente les chiffres de la synthèse des résultats de la Charte Emploi. Actuellement 7% des contrats des personnes en insertion sur les chantiers sont des CDD, 40% sont des contrats de Travail Temporaire d'Insertion.

Question 9 : Parmi les TPE et PME présentes sur les chantiers, combien sont locales ?

Au total, plus de 400 TPE et PME sont présentes sur les chantiers. Elles proviennent tout d'abord de Paris, puis de la Seine-Saint-Denis, à hauteur de 70 TPE/PME environ.

Gestion des chantiers

Question 10 : Prévoyez-vous un nettoyage des halls, parkings et façades d'immeubles existants ?

Isabelle VALLENTIN répond que la SOLIDEO est vigilante au sujet des nuisances des chantiers. Une réunion avec les habitants du quartier Universeine à Saint-Denis sera organisée pour apporter toutes les réponses complémentaires aux habitants.

Question 11 : Est-ce que les chantiers RATP, CDG express sont inclus dans le travail de coordination des chantiers ?

Un dispositif départemental est actuellement mis en place avec le Préfet du département, le département, Plaine Commune et la SOLIDEO pour coordonner les grands maîtres d'ouvrages des chantiers annexes. La SGP et la RATP sont intégrées à ces échanges.

Question 12 : Pourquoi les camions circulent-ils par les rues Volta et Ampère et non par la RD1 ?

Tous les camions ne peuvent entrer ou sortir sur les quais (RD1), même si ce mode de fonctionnement est privilégié. Ce qui conduit à des circulations sur la rue Ampère. La rue Volta est interdite aux camions. Tous les signalements de circulation sur cette rue qui nous ont été remontés ont été transmis à plusieurs reprises aux services de Plaine Commune pour ce non-respect en dépit de panneaux de signalisation très clairs installés sur place.

Géothermie

Question 13 : Le réseau sera-t-il utilisé en phase Héritage ? Et à quel prix ?

Yann MADIGOU confirme que le réseau sera utilisé en phase Héritage. Les prix seront maintenus. La zone de chalandise de biomasse est comprise à 100km de Saint-Denis.

Question 14 : Quels sont les risques de ce réseau de géothermie ? Y-a-t-il un risque de remontée des eaux ?

Yann MADIGOU explique que le jaillissement d'eau géothermale se produit uniquement dans des puits sous pression et concerne principalement la géothermie profond. Or le réseau mis en place au sein du Village des athlètes ne dépasse pas 70 m de profondeur. Le circuit fonctionne en réseau fermé et la remontée du niveau de la nappe superficielle que nous avons modélisé ne dépassera pas 30 cm autour des puits.

Question 15 : Qui finance la géothermie ?

Yann MADIGOU indique qu'il s'agit d'un financement réalisé par la Délégation de Service Public et porté par l'ensemble des adhérents et des abonnés à la DSP.

Question 16 : Avez-vous estimé combien les dépenses énergétiques d'un logement moyen (3 pièces de 65 m²) et surtout le coût de l'abonnement ?

La facture de chauffage annuelle moyenne pour un logement de 65m² est de 361 € TTC / an, découpée de la manière suivante : 178 € TTC d'abonnement et 183 € TTC pour la consommation.

Espaces publics et espaces verts

Question 17 : Quelle est la surface d'espaces en pleine terre ?

La SOLIDEO indique que le Village des athlètes, à Saint-Denis et Saint-Ouen-sur-Seine, va compter près de 7 ha d'espaces verts dont 57 569 m² de surfaces perméables (surfaces végétalisées + surfaces de cheminements perméables). Le ratio d'espaces verts par habitant est de 10 m² pour les surfaces publiques (en comparaison : 3,9 m² /hab dans Paris centre) et de 12,3 m² pour les surfaces publiques et privées (dont toitures végétalisées).

Question 18 : Est-il possible de mélanger les différentes strates de buissons et les zones herbacées ?

Romuald LEGAND répond que les strates basses, moyennes et les arbres à hautes tiges sont réfléchis et doivent permettre de créer un milieu écologique. Le contrat de culture de la SOLIDEO permet une acclimatation des végétaux locaux, complétés par des sols retravaillés avec des substrats de terres présentes sur le Village des athlètes pour un meilleur développement des végétaux. Ces derniers sont choisis par l'équipe de maîtrise d'œuvre, le cabinet de paysagiste et l'écologue SOLIDEO pour être résistants au milieu et au climat de 2050.

Question 19 : Les habitants auront-ils la possibilité de donner leur avis sur les arbres ?

Une grande partie des essences d'arbres et d'arbustes ont déjà été déterminées. Ce choix prend notamment en compte les contraintes liées au milieu urbain, au réchauffement climatique et à l'adaptation desdits végétaux aux sols du quartier. Il est prévu d'associer les habitants lors de la plantation de certains végétaux. Pour autant, certains espaces singuliers feront l'objet d'un projet déterminé avec les habitants et certains végétaux pourront être déterminés de façon partagée à cette occasion.

Question 20 : Peut-on imaginer une aide aux habitants pour verdir les balcons et logements et entretenir les cœurs d'îlot privés ?

Il n'est pas prévu d'aide pour verdir les balcons ou de participation à l'entretien des cœurs d'îlots. Pour autant, les opérateurs immobiliers prévoient chacun, dans le cadre des contrats avec les entreprises d'espaces verts, des mesures d'accompagnement dans les mois qui suivent les plantations pour s'assurer de leur bonne reprise.

Question 21 : Est ce que des perspectives des espaces publics sont mises à disposition et si oui où ?

L'ensemble des images produites sont accessibles sur le site dédié aux projets :

<https://projets.ouvrages-olympiques.fr/village-des-athletes/>

Question 22 : Quel est le statut privilégié pour les îlots d'habitation (copropriété, ASL, ...) ?

Le statut privilégié pour les îlots est la copropriété afin de garantir la pérennité des ensembles immobiliers.

PPVE

Question 23 : Apporterez-vous toutes les réponses aux questions des PPVE ?

Isabelle VALLENTIN précise que des réponses ont été apportées à toutes les questions posées lors des PPVE. Elles sont disponibles via les liens suivants :

- La demande d'autorisation environnementale du 27 novembre 2019 au 14 janvier 2020 : zac-village-olympique-paralympique.participationdupublic.net
- La mise en compatibilité du PLUi de Plaine Commune par Déclaration de projet du 10 juin au 12 juillet 2020 : zac-village-olympique-paralympique-mecdu.participationdupublic.net
- La demande de Permis d'aménager des espaces publics emportant l'actualisation de l'étude d'impact du 24 juillet au 18 septembre 2020 : ppve-vop-pa.contribuez.net, se référer également à l'actualité : <https://projets.ouvrages-olympiques.fr/>.

ADEF

Question 24 : Rencontrez-vous les locataires du foyer ADEF ?

La SOLIDEO est vigilante à la question de la résidence ADEF et travaille pour cela avec le Préfet. Une visite de la résidence temporaire en travaux est prévue la semaine du 14 décembre avec les représentants des résidents.

Accessibilité universelle

Question 25 : A quel moment seront prises les décisions liées à l'accessibilité universelle et sur les déficiences sensorielles ?

Antoine DU SOUICH annonce que les équipes de la SOLIDEO ont travaillé sur un référentiel complet de l'accessibilité universelle au sein des bâtiments avec les entreprises concernées. Dans les espaces publics, un enjeu de signalétique est pris en compte par la SOLIDEO qui lancera un partenariat de l'innovation très prochainement pour répondre aux attentes de réflexion sur la signalétique multisensorielle et inclusive sur le Village des athlètes. Les personnes en situation de handicap trouveront leur place dans ce projet et pourront y participer.

Universeine

Question 26 : Quel est le prix de sortie des logements ?

Pour les logements en accession libre, les prix de sortie seront cohérents avec la tendance du marché prévue pour fin 2023 à Saint-Denis.

Question 27 : Le sujet Universeine n'est pas évoqué dans le détail, pourquoi ?

Une réunion d'information spécifique sur le projet Universeine réalisé à Saint-Denis a été organisée avec les habitants du quartier Universeine le 2 septembre 2020.

Fin de la réunion à 20h10

**